

## CONSEIL D'ÉTAT

### Arrêté de nomination des représentantes et des représentants des employeurs et des employés à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière de droit du travail

#### Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 12 alinéa 2 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), du 27 janvier 2010 ;

vu les articles 27, 31 et 32 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010 ;

vu la proposition des organisations représentatives des employeurs et des employés ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

*arrête :*

**Article premier** Sont nommés en qualité de représentantes et de représentants des employés et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière de droit du travail, pour la fin de la période de fonction des autorités judiciaires, soit jusqu'au 31 août 2020 :

#### Représentantes et représentants des employeurs :

Humbert-Droz Damien, Corcelles  
Kirschner Balthasar, Auvernier  
Gunzinger Jan, Couvet  
Jacot Josiane, Val-de-Ruz  
Schenk Thomas, Marin  
Giroud Laurent, La Chaux-de-Fonds  
Köstinger Pierre-Alain, Dombresson  
Carrel Evelyne, Le Landeron  
Piemontesi François, Savagnier  
Pacelli Mauro, Colombier  
Abplanalp Michel, St-Blaise  
Jeanneret François, Corcelles  
Schorpp Jean-Louis, Colombier  
Begert Pascal, Les Hauts-Geneveys  
Delley Régine, Neuchâtel  
Schneider Laurence, Vaumarcus  
Paratte Fabien, Neuchâtel  
Sgro Cristina, Neuchâtel  
Storrer David, Fontainemelon  
Bannwart Steiner Nathalie, Chézard-St-Martin

Représentantes et représentants des employés :

Alho Manuel, Bevaix  
Matthey Nathalie, St-Aubin-Sauges  
Paratte Dimitri, Neuchâtel  
Schneegg Andrée, Neuchâtel  
Farron Emmanuel, La Chaux-de-Fonds  
Rotzer Jean-Marie, Le Locle  
Dursun Derya, Neuchâtel  
Laubscher Catherine, Neuchâtel  
Lotito Fausto, Neuchâtel  
Produit Yasmina, Le Locle  
Taillard David, Le Locle  
Van Rampaey Nahum, Neuchâtel  
Schneider Claude-André, Môtiers  
Jornod Philippe, Fleurier  
Santschi Gérard, Le Locle  
Loup Philippe, Neuchâtel  
Tschanz René, La Chaux-de-Fonds  
Amián Isabel, Neuchâtel  
Humbert Céline, Le Locle  
Zihlmann Edy, Neuchâtel

**Art. 2** L'arrêté de nomination des représentantes et des représentants des employeurs et des employés à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière de droit du travail du 10 décembre 2014 est abrogé.

**Art. 3** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur le 15 avril 2016.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 13 avril 2016

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND